

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Adhésion**

Votre première inscription à un stage vous confère le statut d'adhérent. Vous recevrez alors toutes les publications d'ouvertures de stage et offres promotionnelles que le groupe AFOREST publie. Il vous sera facturé chaque année le montant de la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'Association.

### **Modalités d'inscription**

Une offre de formation ainsi que la confirmation de commande tenant lieu de convention de formation sont à nous retourner renseignée et signée pour accord.

La durée de validité de l'offre est 15 jours à compter de la date de son émission.

Dans tous les cas, et pour assurer au mieux l'enregistrement de vos inscriptions et la gestion de votre dossier, il est nécessaire d'indiquer votre adresse de facturation le cas échéant ainsi que les coordonnées de votre organisme payeur dans le cas où il serait destinataire de la facture totale ou partielle.

Environ 8 à 15 jours avant le démarrage de l'action, nous vous adressons une convocation, ainsi qu'un plan d'accès (sauf cas d'annulation).

### **Garantie d'ouverture de session**

AFOREST peut être amenée à reporter, voire annuler une formation ou encore proposer d'autres solutions en cas d'un nombre insuffisant de participants afin de garantir la qualité pédagogique de ses formations.

### **Objet et champs d'application**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **Contractualisation**

La contractualisation est effective dès la réception de la confirmation de commande validée.

### **Conventions de formation**

Les formations du groupe AFOREST font l'objet d'une convention ponctuelle (cf. article L6313-1 du code du travail).

### **Annulation d'une action ou absence; annulation d'un participant**

La planification des actions est une garantie de la qualité pédagogique d'une session de formation. Aussi, toute annulation ou report a une répercussion sur le bon déroulement de l'action de formation.

Nous vous invitons donc à nous informer de tout changement pouvant intervenir afin de trouver la meilleure réponse.

En cas de report ou d'annulation intervenant dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation, le groupe AFOREST se réserve la possibilité de facturer un dédit forfaitaire de 30% du prix prévu.

En cas de report ou d'annulation intervenant dans un délai inférieur à 8 jours ouvrables avant le début de la formation, le groupe AFOREST se réserve la possibilité de facturer un dédit forfaitaire de 80% du prix prévu.

En cas de report ou d'annulation intervenant le jour même, le groupe AFOREST se réserve la possibilité de facturer un dédit forfaitaire de 100% du prix prévu. Il en est de même pour toute absence pendant la durée du stage.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que ces dédits ne peuvent être imputés sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

### **Conditions d'accès**

L'accès à nos centres vous sera facilité par l'envoi d'un plan en même temps que la convocation au stage.

### **Propriété intellectuelle**

le groupe AFOREST reste détenteur sauf clause contraire des droits patrimoniaux de la conception et de la formation (documents, logiciels, réalisations pédagogiques...).

Aucune personne morale ou physique ne pourra faire usage sous quelle que forme que ce soit des documents logiciels et matériels pédagogiques des actions de formation dont le groupe AFOREST assure le développement.

### **Frais de déplacement**

Pour toute action, le groupe AFOREST refacture les frais de déplacements, hébergement et restauration dont le détail est énoncée dans l'offre.

### **Prix des stages**

Nos prix s'entendent hors taxe par personne et couvrent, sauf indication contraire, les frais pédagogiques. Le coût du stage ne comprend ni la documentation pédagogique ni les frais d'hébergement ni les frais de restauration ni les frais de déplacements. Ces derniers font l'objet d'une facture séparée lorsque le groupe AFOREST se charge de la réservation des repas stagiaires.

Nos prix sont indiqués en Euros Hors Taxe par stagiaire, par jour, par jour groupe, prix par heure groupe.

### **Factures**

Le montant des factures correspond à celui précisé dans l'offre de formation + TVA, quel que soit le financeur.

Pour les cycles courts de un à quinze jours, la facture est émise à l'issue du stage. Pour les cycles longs, le paiement est fractionné et chaque fin de trimestre donne lieu à l'émission d'une facture correspondant au réel des heures effectuées.

Les factures doivent être réglées par chèque bancaire libellé à l'ordre d'AFOREST. Le groupe AFOREST n'accepte ni lettre de change ni billet à ordre ; l'échéance de paiement est indiquée sur chacune des factures.

### **Documentation**

Un support de cours peut-être remis à chaque participant. Certaines formations peuvent nécessiter la remise de documentations particulières qui feront l'objet d'une facturation annexe.

### **Règlement par un OPCA**

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation (par exemple en cas d'absence du stagiaire), le reliquat sera facturé au client.

Si le groupe AFOREST n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **Refus de commande**

Dans le cas où un client passerait une commande au groupe AFOREST, sans avoir procédé au

paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le groupe AFOREST pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à AFOREST en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AFOREST pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut s'opposer à une telle communication des informations le concernant ou exercer à tout moment ses droits d'accès et de rectification en écrivant au Siège à l'adresse :

16 Quai Paul Wiltzer  
BP 70188  
57005 METZ Cedex 1.

### **Attributions de compétences**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE METZ quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

### **Pénalités de retard**

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.